

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

Le mardi 30 avril 2002



Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de **LE GROUPE CANAM MANAC INC.** (la « Compagnie ») se tiendra à 11 h 00, le 30 avril 2002, au Centre des congrès le Georgesville situé au 300, 118^e rue, Ville de Saint-Georges (Québec), Canada, aux fins suivantes :

- 1) recevoir le rapport annuel et approuver les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
- 2) élire les administrateurs;
- 3) nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à déterminer leur rémunération; et
- 4) traiter toute autre affaire qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée.

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée ou en nommant un fondé de pouvoir. Les actionnaires sont priés de compléter et de signer le formulaire de procuration ci-joint et de l'expédier au secrétaire de la Compagnie dans l'enveloppe prévue à cette fin, même s'ils ont l'intention d'assister à l'assemblée, au plus tard le 26 avril 2002 à 15 h 00, de manière à assurer l'enregistrement de leur vote. Si un actionnaire assiste personnellement et désire voter à l'assemblée, sa procuration sera annulée et il pourra voter personnellement relativement à toute affaire dûment soulevée lors de celle-ci.

Tel que le prévoit le règlement général de la Compagnie, seuls les actionnaires inscrits au registre de la Compagnie à l'heure de la fermeture des bureaux, cinq jours ouvrables avant l'envoi des présentes, ont droit de recevoir le présent avis.

Ville de Saint-Georges (Québec)
Le 21 mars 2002

Par ordre du conseil d'administration,



Louis Guertin,
vice-président, affaires juridiques et secrétaire

Circulaire de la direction pour la sollicitation de procurations

Sollicitation de procurations

La présente circulaire de la direction est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations faite par la direction de Le Groupe Canam Manac inc. (la « Compagnie ») en vue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie (l'« assemblée ») qui se tiendra à Ville de Saint-Georges, le mardi 30 avril 2002, à 11 h 00, à l'endroit et aux fins énoncés dans l'avis de convocation ci-joint (l'« avis ») et à toute reprise de cette assemblée en cas d'ajournement. À moins d'indication contraire, l'information contenue aux présentes est donnée en date du 20 février 2002.

La sollicitation sera faite principalement par la poste mais pourra être effectuée par téléphone ou en personne par des employés de la Compagnie. Les frais de sollicitation seront défrayés par la Compagnie.

Nomination des fondés de pouvoir et révocation

Les fondés de pouvoir désignés sur le formulaire de procuration ci-joint sont administrateurs ou dirigeants de la Compagnie. Un actionnaire a le droit de désigner une personne autre que celles nommées dans le formulaire de procuration pour le représenter. Pour se prévaloir de ce droit, l'actionnaire doit biffer le nom des personnes indiquées dans le formulaire de procuration et inscrire le nom de la personne de son choix dans l'espace prévu à cette fin. Il n'est pas nécessaire qu'un fondé de pouvoir soit actionnaire de la Compagnie. La procuration, pour être valide, doit parvenir au siège social de la Compagnie au plus tard le 26 avril 2002 à 15 h 00.

L'actionnaire qui signe un formulaire de procuration peut révoquer sa procuration en tout temps avant qu'il en soit fait usage en déposant un acte écrit signé par lui ou par son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une personne morale, par un ou plusieurs dirigeants ou mandataires dûment autorisés par celle-ci. La révocation de procuration doit être déposée au siège social de la Compagnie au plus tard le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée ou la date de reprise en cas d'ajournement ou entre les mains du président d'assemblée le jour de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement.

Exercice du droit de vote par procuration

Les fondés de pouvoir désignés dans le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote afférents aux actions conformément aux directives qui lui sont données par l'actionnaire. En l'absence de directives contraires, les droits de vote rattachés aux actions représentées par ces procurations seront exercés EN FAVEUR de tous les sujets sur lesquels un vote est requis.

Si d'autres questions devaient être dûment soumises à l'assemblée, le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux fondés de pouvoir désignés pour voter sur ces questions comme ils le jugeront approprié. Jusqu'à maintenant, la direction ne connaît aucun amendement, modification ou autre question qui pourrait être soumis à l'assemblée.

Actions comportant droit de vote

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est constitué d'un nombre illimité d'actions subalternes catégorie « A » comportant droit de vote sans valeur nominale (ci-après parfois désignées les actions catégorie « A »), d'un nombre illimité d'actions catégorie « C » sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions catégorie « D » sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions catégorie « E » sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions catégorie « F » sans valeur nominale. Les actions catégorie « D », catégorie « E » et catégorie « F » peuvent être émises en une (1) ou plusieurs séries et les administrateurs détermineront alors les modalités afférentes aux actions de chaque série. Si ces actions sont votantes, elles ne peuvent conférer à leur porteur qu'un (1) seul droit de vote chacune. Chaque action catégorie « A » comporte un (1) droit de vote et les détenteurs de ces actions auront droit à un (1) vote par action à l'assemblée. Chaque action catégorie « C » comporte cinq (5) droits de vote, sauf aux assemblées auxquelles les actions d'une catégorie votent séparément où chacune des actions de ladite catégorie confère un (1) seul droit de vote à son détenteur, et les détenteurs de ces actions auront droit à cinq (5) votes par action à l'assemblée.

En date du 20 février 2002, 34 008 220 actions catégorie « A » et 5 150 000 actions catégorie « C » du capital-actions de la Compagnie étaient émises et en circulation.

Seuls les porteurs inscrits au registre des actionnaires le jour de l'assemblée auront le droit d'y assister et d'y voter. Toutefois, tout cessionnaire d'actions de la Compagnie acquises après l'envoi de l'avis aura droit de voter à l'assemblée en présentant les certificats d'actions dûment endossés représentant les actions ainsi cédées auprès du secrétaire, au siège social de la Compagnie, au plus tard le jour précédant l'assemblée et en exigeant l'inscription de son nom sur la liste des actionnaires habilités à voter à l'assemblée.

En vertu du règlement général de la Compagnie, le quorum à l'assemblée, pour des fins autres que le choix du président d'assemblée, est constitué par une ou plusieurs personnes détenant personnellement ou représentant par procuration des actions émises et en circulation comportant droit de vote et conférant plus de cinquante pour-cent (50 %) du maximum possible des votes lors de cette assemblée.

Principaux porteurs

À la connaissance des dirigeants de la Compagnie, les seules personnes qui exercent une emprise sur plus de dix pourcent (10 %) des actions comportant droits de vote du capital-actions de la Compagnie sont les suivantes :

Nom	Nombre et catégorie d'actions	Pourcentage des actions de la catégorie
Marcel Dutil ⁽¹⁾	10 211 111 actions catégorie « A »	30,03 %
	5 150 000 actions catégorie « C »	100,00 %
Investissement Desjardins inc.	4 464 981 actions catégorie « A »	13,13 %
Pierre Bourgie ⁽²⁾	3 551 089 actions catégorie « A »	10,44 %
Beaudier inc.	3 450 000 actions catégorie « A »	10,14 %

⁽¹⁾ Les actions sont détenues par Placements CMI inc. et sa filiale 9085-6063 Québec inc. qui sont contrôlées indirectement par Marcel Dutil.

⁽²⁾ Les actions sont détenues par M. Pierre Bourgie ainsi que Bourgie Capital inc., Duo Capital inc. et 175778 Canada inc., compagnies qui sont contrôlées indirectement par Pierre Bourgie.

Élection des administrateurs

Douze (12) administrateurs seront élus lors de l'assemblée pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée annuelle ou lors de l'élection ou de la nomination de leur remplaçant. Les fondés de pouvoir désignés dans le formulaire de procuration pour l'assemblée ont l'intention de voter en faveur de l'élection au poste d'administrateur des candidats dont le nom figure ci-après.

La direction n'a aucune raison de croire que l'un de ces candidats sera incapable de faire partie du conseil d'administration, mais si cette éventualité devait se présenter, les fondés de pouvoir désignés dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter, à leur discrétion, en faveur d'un autre candidat, à moins qu'instruction n'ait été donnée dans le formulaire de procuration de s'abstenir de voter pour l'élection des administrateurs.

Les candidats ont eux-mêmes fourni les renseignements concernant les actions sur lesquelles ils exercent une emprise.

Nom	Fonction principale actuelle	Administrateur depuis	Nombre et catégorie d'actions de la Compagnie sur lesquelles une emprise est exercée
Élaine Beaudoin ⁽²⁾	Administratrice de sociétés	2000	10 000 actions catégorie « A »
Pierre Bourgie ^{(1) (3)}	Président et chef de la direction, Société Financière Bourgie (1996) inc.	1997	3 551 089 actions catégorie « A »
Anne-Marie Dutil-Blatchford ⁽²⁾	Administratrice de sociétés	1998	1 000 actions catégorie « A »
Marc Dutil	Vice-président Le Groupe Canam Manac inc.	--	2 250 actions catégorie « A »
Marcel Dutil ^{(1) (3)}	Président du conseil, président et chef de la direction, Le Groupe Canam Manac inc.	1972	10 211 111 actions catégorie « A » 5 150 000 actions catégorie « C »
Paul Gobeil ^{(1) (3) (4)}	Vice-président du conseil, Metro inc.	1992	86 200 actions catégorie « A »
Benoit La Salle ⁽²⁾	Président et chef de la direction, Semafo inc.	1997	23 330 actions catégorie « A »
Claude Lessard ⁽³⁾	Président du conseil et chef de la direction Groupe Cossette Communication inc.	1984	55 000 actions catégorie « A »
Pierre Lortie ^{(1) (4)}	Président et chef de l'exploitation, Bombardier Transport	1990	73 200 actions catégorie « A »
Yvon Martineau ^{(1) (2)}	Associé principal, Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.	1984	1 000 actions catégorie « A »
Robert Parizeau ^{(2) (4)}	Président du conseil, Aon Parizeau inc.	1990	40 000 actions catégorie « A »
Bruno Riverin ⁽¹⁾	Président et chef de la direction, Investissement Desjardins inc.	1994	10 000 actions catégorie « A »

(1) Membre du comité exécutif

(2) Membre du comité de vérification

(3) Membre du comité des ressources humaines

(4) Membre du comité de régie d'entreprise

À l'exception de M. Marc Dutil, tous les candidats sont présentement administrateurs et ont été élus à une assemblée dont la convocation comportait une circulaire de la direction. Au cours des cinq (5) dernières années, M. Marc Dutil a occupé divers postes de direction au sein de la Compagnie, dont président de la division Réseau Acier Plus, poste qu'il occupe toujours.

État de la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants nommés

Sommaire de la rémunération des hauts dirigeants nommés

Le tableau qui suit présente, conformément aux exigences des législations applicables en matière de valeurs mobilières, la rémunération globale versée au cours de chacun des trois (3) derniers exercices financiers au chef de la direction et aux quatre (4) dirigeants, autres que le chef de la direction, les mieux rémunérés de la Compagnie, de ses divisions et de ses filiales à la fin de l'exercice financier (les « hauts dirigeants nommés »).

Nom / Poste principal	Exercice	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme	Toute autre rémunération \$
		Salaire \$	Primes \$	Autre rémunération annuelle ⁽¹⁾ \$	Titres en vertu d'options octroyées	
Marcel Dutil, président du conseil président et chef de la direction	2001	412 000	116 101		---	
	2000	400 000	145 000		70 000	
	1999	390 000	351 000		---	
Mario Bernard, président secteur des composantes métalliques	2001	285 000	67 688		---	
	2000	250 000	190 500		30 000	
	1999	250 000	157 500		---	
Gaston Bureau, ⁽³⁾ président Industries Tanguay	2001	250 000	10 000		---	
	2000	250 000	128 500		15 000	
	1999	225 000	168 750		---	
Michael D. Gallant, vice-président et directeur général, Ontario et responsable des usines de : Calgary, Columbus, Point of Rocks, Sunnyside, secteur des composantes métalliques	2001	190 000	38 000		---	
	2000	180 000	90 000		10 000	
	1999	160 000	80 000		---	
Charles Watson, président division charpente métallique États-Unis	2001	185 000 ⁽²⁾	40 000 ⁽²⁾		---	
	2000	175 000 ⁽²⁾	75 000 ⁽²⁾		6 000	
	1999	170 000 ⁽²⁾	51 000 ⁽²⁾		---	

(1) La valeur des avantages directs et indirects de chaque haut dirigeant nommé est inférieure au moindre de 50 000 \$ et 10 % du salaire annuel et des primes.

(2) Les montants indiqués sont en devise américaine.

(3) Jusqu'au 31 décembre 2001, M. Gaston Bureau occupait également le poste de président de la division Manac.

Octrois d'options d'achat d'actions durant le dernier exercice financier.

Aucune option d'achat d'actions ne fut octroyée aux hauts dirigeants nommés durant l'exercice terminé le 31 décembre 2001.

Le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés de la Compagnie est plus amplement décrit dans le rapport du comité des ressources humaines sur la rémunération de la haute direction.

Exercice d'options, nombre et valeur des options non exercées à la fin du dernier exercice financier

Le tableau qui suit présente le nombre et la valeur d'actions catégorie « A » de la Compagnie afférents aux options exercées durant l'exercice financier et le nombre et la valeur d'actions catégorie « A » visées par des options non exercées aux termes du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés de la Compagnie, au 31 décembre 2001.

Nom	Nombre de titres afférents aux options exercées durant l'exercice financier	Valeur globale réalisée ⁽¹⁾ (en dollars) \$	Nombre de titres afférents aux options non exercées à la fin de l'exercice financier		Valeur des titres afférents aux options non exercées à la fin de l'exercice financier (en dollars) ⁽²⁾	
			Pouvant être exercées	Ne pouvant pas être exercées	Pouvant être exercées \$	Ne pouvant pas être exercées \$
Marcel Dutil	274 000	1 417 580	28 000	48 000	14 000	42 900
Mario Bernard	15 000	86 250	87 400	22 600	278 910	25 790
Gaston Bureau ⁽³⁾	30 000	173 100	81 500	14 000	276 750	22 750
Michael D. Gallant	19 800	78 590	18 300	8 700	53 670	12 855
Charles Watson	---	---	21 400	4 600	70 800	5 450

⁽¹⁾ La valeur des options exercées est égale à la différence entre la juste valeur marchande des actions catégorie « A » le jour de l'exercice de l'option et le prix d'exercice de l'option.

⁽²⁾ La valeur des options non exercées à la fin de l'exercice financier est égale à la différence entre la valeur au marché des actions catégorie « A » de la Compagnie le 31 décembre 2001 et le prix d'exercice des options.

⁽³⁾ Le contrat d'emploi de M. Gaston Bureau prévoit que suite à son départ de la Compagnie, il peut, jusqu'au 31 décembre 2005, exercer les options qui lui ont été octroyées et qui ne sont pas périmées. Le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés de la Compagnie fixe à 90 jours suivant la cessation d'emploi, le délai pour exercer les options non périmées.

Régime de retraite

Les hauts dirigeants nommés canadiens participent au Régime de retraite des cadres de direction de la Compagnie. Selon les règlements du régime, les prestations de retraite payables aux participants sont calculées en fonction des années de service admissibles et de la moyenne des gains admissibles des 60 mois consécutifs les mieux rémunérés. Les gains admissibles couverts par le régime consistent en le salaire de base et les bonis, jusqu'à un maximum de 150 000 \$.

L'âge normal de la retraite est de 65 ans. Les participants peuvent toutefois se retirer dès l'âge de 55 ans et recevoir une rente non réduite si la somme de l'âge et des années de participation au régime est égale à 90.

Le tableau qui suit indique les prestations annuelles estimatives payables à l'âge normal de la retraite aux participants du Régime de retraite des cadres de direction, selon les salaires et les années de service admissibles correspondant aux catégories indiquées dans le tableau.

Rémunération	Années de service				
	15	20	25	30	35
100 000 \$	26 480 \$	35 300 \$	44 130 \$	53 000 \$	61 800 \$
150 000 \$	41 500 \$	55 300 \$	69 130 \$	83 000 \$	96 800 \$
200 000 \$	41 500 \$	55 300 \$	69 130 \$	83 000 \$	96 800 \$
300 000 \$	41 500 \$	55 300 \$	69 130 \$	83 000 \$	96 800 \$
400 000 \$	41 500 \$	55 300 \$	69 130 \$	83 000 \$	96 800 \$

NOTES :

- Les années de service admissibles décomptées au 31 décembre 2001 pour les hauts dirigeants nommés canadiens sont :
 Marcel Dutil 38,50 ans Mario Bernard 21,85 ans Gaston Bureau 28,67 ans
 Michael D. Gallant 26,25 ans
- Le mode obligatoire de service de la rente pour le participant qui a un conjoint est une rente viagère réversible à 60 % au conjoint lors du décès. Pour le participant n'ayant pas de conjoint, la rente versée est viagère et garantie pendant une période d'au moins 120 mois.

Le contrat d'emploi du haut dirigeant nommé, M. Gaston Bureau, prévoit que M. Bureau a droit à une rente annuelle de 100 000 \$ à compter de sa retraite. Pour arriver à ce montant, la Compagnie doit majorer de 18 000 \$ les prestations annuelles payables à M. Bureau en vertu du Régime de retraite des cadres de direction.

Le haut dirigeant nommé américain, M. Charles Watson, participe au Régime à cotisations définies de Canam Steel Corporation. Selon les règlements du régime, un participant peut contribuer annuellement jusqu'à concurrence du plus élevé de 10 000 \$ ou 15 % de son salaire. La Compagnie contribue à un montant équivalent à 50 % de la contribution du participant jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de ce dernier. Les prestations annuelles payables à l'âge normal de la retraite du participant dépendront du capital et des intérêts accumulés au cours des années où il aura contribué au régime.

Contrats supplémentaires de rentes

Le président et chef de la direction bénéficie d'un contrat supplémentaire de rentes. Ce contrat, approuvé par le conseil d'administration, permet, à la suite d'un minimum de 25 années de service, l'obtention d'une rente de 70 % d'un salaire de base moyen plus primes ne pouvant excéder 500 000 \$, sujet aux mêmes conditions de retraite anticipée que le Régime de retraite des cadres de direction.

Le tableau qui suit indique les prestations annuelles payables à l'âge normal de la retraite au président et chef de la direction, selon les salaires et les années de service admissibles correspondant aux catégories indiquées dans le tableau.

Salaire annuel Moyenne - Cinq meilleures années	Années de service		
	30	35	45
300 000 \$	210 000 \$	210 000 \$	210 000 \$
400 000 \$	280 000 \$	280 000 \$	280 000 \$
500 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	350 000 \$

M. Mario Bernard bénéficie également d'un contrat supplémentaire de rentes. Ce contrat approuvé par le conseil d'administration permet, à l'âge de 60 ans, l'obtention d'une rente de 60 % d'un salaire de base moyen plus primes ne pouvant excéder 300 000 \$, sujet aux mêmes conditions de retraite anticipée que le Régime de retraite des cadres de direction.

Le tableau qui suit indique les prestations annuelles payables à compter de 60 ans à M. Mario Bernard, selon les salaires et les années de service admissibles.

Salaire annuel Moyenne - Cinq meilleures années	Années de service	
	40	45
300 000 \$	180 000 \$	180 000 \$

Composition du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines du conseil d'administration (le « comité ») est composé de quatre administrateurs incluant le président et chef de la direction de la Compagnie. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2001, le comité s'est réuni deux fois. Le comité est composé des personnes suivantes :

- Claude Lessard, président du comité
- Pierre Bourgie
- Marcel Dutil
- Paul Gobeil

Rapport du comité des ressources humaines sur la rémunération de la haute direction

Principes généraux de rémunération

Le comité examine et discute annuellement du plan de relève corporatif dans le but d'assurer le maintien, le développement et la continuité d'une équipe de gestion compétente au niveau de la haute direction.

Le comité approuve les politiques de rémunération établies par la Compagnie et recommande au conseil les lignes directrices relatives à la rémunération globale du président et chef de la direction de la Compagnie et des présidents des divisions et filiales.

Les principales composantes de la rémunération globale de la haute direction sont le salaire de base et les primes résultant de leur participation au régime d'intéressement à court terme ainsi que l'octroi d'options d'achat d'actions de la Compagnie en vertu du régime d'intéressement à long terme de la Compagnie.

Les politiques de rémunération et les principes directeurs des régimes d'intéressement à court et long terme sont conçus de façon à :

- maintenir la rémunération globale de la haute direction concurrentielle aux pratiques du marché;
- reconnaître et récompenser les membres de la haute direction qui se distinguent par leurs contributions;
- assurer un équilibre entre le rendement individuel, le rendement financier et la rémunération;
- permettre une fluctuation de la rémunération variable de la haute direction selon l'atteinte et le dépassement des objectifs de rentabilité et l'accroissement du cours du titre de la Compagnie; et
- faciliter l'embauche de candidats externes pour des postes de haute direction dans les cas où ces postes ne peuvent être comblés par des candidats internes.

Description des composantes de la rémunération

• Salaire de base

Les salaires de base de la haute direction reflètent le niveau hiérarchique, les responsabilités et la complexité de chaque poste. Ils sont établis en tenant compte des pratiques concurrentielles du marché pour des postes similaires avec l'aide d'information obtenue de conseillers experts en rémunération et d'enquêtes salariales reçues annuellement par la Compagnie.

Les salaires de base des membres de la haute direction sont revus annuellement et les ajustements de salaire sont fondés sur le rendement individuel, les résultats financiers et les pratiques du marché.

• Régime d'intéressement à court terme

Le programme de partage des bénéfices de la Compagnie permet aux membres de la haute direction ainsi qu'à tous les employés de la Compagnie de participer aux succès financiers de l'entreprise et d'augmenter leur rémunération annuelle selon leur rendement personnel et les résultats financiers de la Compagnie. Dans le cadre de ce programme, la Compagnie distribue à ses employés un pourcentage des bénéfices dont le montant est établi par l'application d'une formule qui détermine la valeur économique ajoutée durant la période de référence. Les primes versées aux membres de la haute direction varient en fonction de la rentabilité des secteurs d'affaires sous leur juridiction.

• Régime d'intéressement à long terme

La Compagnie a instauré en février 1985, un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés de la Compagnie (le « Régime »). Le Régime a été modifié en 1986, 1987, 1988, 1995 et 2000. Le Régime prévoit l'octroi d'options à des employés clés de la Compagnie et de ses filiales, pour l'achat d'un nombre global maximal de 3 500 000 actions catégorie « A ». L'objectif du Régime est de stimuler l'intérêt des participants à contribuer activement au développement et à la croissance de la Compagnie. De plus, le Régime permet de retenir les employés clés et d'aligner les intérêts des participants à ceux des actionnaires. Les modalités du Régime sont revues périodiquement par le comité.

Pour chaque octroi d'options, le président et chef de la direction détermine les employés admissibles, établit le nombre d'actions à être octroyé à chaque titulaire en tenant compte du niveau hiérarchique et des contributions personnelles et soumet sa recommandation au comité des ressources humaines. À la suite de l'approbation du comité, les recommandations sont présentées au conseil d'administration. Ces options peuvent être exercées sur une période n'excédant pas dix (10) ans de la date d'octroi et à un prix d'exercice, payable comptant, équivalant au prix du marché des actions au moment de l'octroi d'une option.

Au cours du dernier exercice, des options d'achat représentant 560 540 actions catégorie « A » ont été exercées et à la suite du départ de certains bénéficiaires, des options pour l'achat de 88 210 actions catégorie « A » ont été annulées. Ainsi, au 31 décembre 2001, des options pour l'acquisition de 1 637 980 actions catégorie « A » étaient en circulation.

Sommaire

Le comité des ressources humaines révisé périodiquement la rémunération globale des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. Les composantes de la rémunération sont discutées afin de s'assurer que la rémunération de base demeure concurrentielle aux pratiques du marché et que les régimes d'intéressement atteignent les objectifs visés, soit l'accroissement de la rentabilité de la Compagnie et l'enrichissement des actionnaires. Le comité voit également à ce qu'un équilibre soit maintenu entre le rendement personnel, les résultats financiers et la rémunération.

Rapport présenté par : Claude Lessard, président du comité
Pierre Bourgie
Marcel Dutil
Paul Gobeil

Rémunération des administrateurs

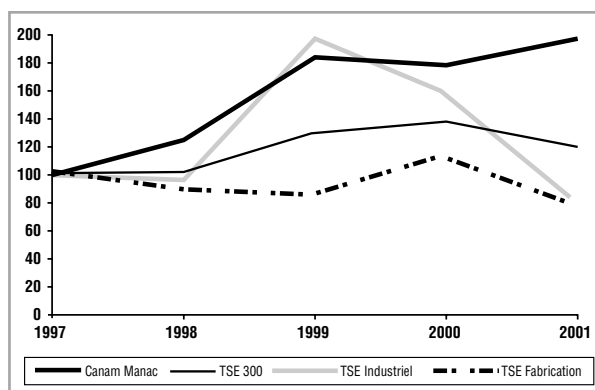
La Compagnie rémunère chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction pour les services rendus pendant son mandat.

Chaque administrateur reçoit un jeton de présence de 1 000 \$ pour chaque présence à une réunion du conseil d'administration ou d'un de ses comités à l'exception d'une réunion à laquelle un administrateur participe par téléphone où il reçoit un jeton de présence de 250 \$. En outre, le président de chacun des comités du conseil d'administration reçoit annuellement un montant de 3 000 \$, à l'exception du président du comité de vérification qui reçoit annuellement un montant de 4 000 \$.

Comme rémunération de base, chacun des administrateurs exerce le choix de recevoir une rémunération annuelle de 10 000 \$ ou de recevoir une option pour l'achat de 15 000 actions catégorie « A » de la Compagnie, laquelle vaut pour cinq (5) ans de rémunération de base. Les options sont octroyées conformément au Régime qui est plus amplement décrit dans le rapport du comité des ressources humaines sur la rémunération de la haute direction. Advenant la démission ou le non renouvellement du mandat d'un administrateur qui détient des options d'achat d'actions de la Compagnie, cet administrateur pourra à tout moment, dans les 90 jours de la cessation de son mandat, exercer les options qu'il est en droit d'exercer en vertu du Régime.

Graphique du rendement des activités

Le graphique suivant représente la comparaison entre le rendement cumulé total sur cinq (5) ans d'un placement de 100 \$ dans des actions catégorie « A », et le rendement cumulé de l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto et de l'indice TSE Fabrication et ingénierie pour la même période.



	1997	1998	1999	2000	2001
Le Groupe Canam Manac inc.	100 \$	136 \$	204 \$	197 \$	206 \$
Indice TSE 300	100 \$	113 \$	149 \$	160 \$	122 \$
TSE Industriel	100 \$	125 \$	256 \$	202 \$	84 \$
Indice TSE Fabrication et ingénierie	100 \$	101 \$	98 \$	134 \$	74 \$

Endettement des administrateurs et dirigeants

Au 20 février 2002, l'endettement total de l'ensemble des administrateurs, dirigeants et employés de la Compagnie ou de toute division ou filiale de celle-ci, non relié à la souscription de titres (autres que les prêts de caractère courant) s'élevait à 307 159 \$ en devise canadienne et à 358 479 \$ en devise américaine.

Le tableau suivant indique les prêts contractés par les administrateurs et les dirigeants de la Compagnie.

Nom et poste	Implication de la Compagnie	Montant le plus élevé dû au cours du dernier exercice	Montant dû au 20 février 2002
Jasmin Gosselin Vice-président, communications Le Groupe Canam Manac inc.	Prêt de la Compagnie	30 000 \$	30 000 \$

Il n'existe aucun prêt octroyé par la Compagnie relié à la souscription de titres de la Compagnie ou de ses filiales.

Régie d'entreprise

Généralités

Le conseil d'administration de la Compagnie estime qu'une saine pratique en matière de régie d'entreprise est importante pour une exploitation efficace de la Compagnie. Le texte qui suit présente les pratiques de la Compagnie en matière de régie d'entreprise et a été préparé conformément aux politiques et lignes directrices mises de l'avant par la Bourse de Toronto.

Mandat du conseil d'administration

Le mandat du conseil d'administration consiste à superviser la gestion des affaires internes et commerciales de la Compagnie. En plus des décisions qui requièrent son approbation en vertu des lois ou des statuts et règlements, le conseil a notamment la responsabilité de superviser la performance et l'adoption des plans et stratégies de la Compagnie, y compris le budget annuel et les résultats intermédiaires; de veiller à l'existence et au maintien d'une politique de communication avec les actionnaires; de veiller à planifier adéquatement la relève des membres de la haute direction; d'identifier avec la direction les principaux risques de la Compagnie et les systèmes en place pour les gérer et de superviser l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion. Le conseil s'assure qu'il est bien informé, au moment opportun, de toutes les questions et faits nouveaux relatifs à la Compagnie et prend toutes les décisions importantes dont les investissements majeurs ou les dispositions importantes d'actifs.

La principale attente du conseil face à la direction est de maximiser la valeur de l'investissement des actionnaires.

Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Compagnie est composé de onze (11) administrateurs provenant de secteurs très variés dont la compétence et l'indépendance sont bénéfiques pour la Compagnie. Le conseil d'administration se réunit au moins cinq (5) fois par année.

La Compagnie compte un (1) actionnaire important tel que défini dans les lignes directrices, soit M. Marcel Dutil. Trois (3) autres administrateurs représentent au conseil d'administration les intérêts des trois (3) autres principaux porteurs de titres : Investissement Desjardins, Beaudier inc. et M. Pierre Bourgie. Le conseil est d'avis que sa composition reflète équitablement l'investissement des actionnaires dans la Compagnie.

Parmi les onze (11) administrateurs, neuf (9) ne sont pas reliés à la Compagnie ou à son actionnaire important.

Le programme de formation et d'orientation des nouveaux administrateurs prévoit que chaque nouvel administrateur, en plus des entretiens avec le président du conseil et les cadres de directions sur l'entreprise et ses activités, reçoive un manuel comprenant certains renseignements sur la Compagnie.

Indépendance du conseil d'administration face à la direction

M. Marcel Dutil, président et chef de la direction, est aussi le président du conseil d'administration. Le conseil d'administration étant composé d'une forte majorité d'administrateurs non reliés à la Compagnie et à son actionnaire important, assurant ainsi son indépendance face à la direction, il n'a pas été jugé opportun de séparer les fonctions de chef de la direction et de président du conseil. Cependant, le président du comité de régie d'entreprise agit, à la demande d'un ou plusieurs membres du conseil d'administration, à titre d'intermédiaire entre les administrateurs et la haute direction de la Compagnie.

Le conseil a établi quatre (4) comités ayant des mandats spécifiques et des pouvoirs définis en vue de l'aider à s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

Comité exécutif

Le comité exécutif se réunit au besoin entre les réunions du conseil. Il exerce tous les pouvoirs des administrateurs à l'exception de ceux qui, de par la loi, ne peuvent lui être délégués. Le comité a notamment la responsabilité d'établir les objectifs du président et chef de la direction, de s'assurer qu'ils sont atteints, de passer en revue les activités et les résultats de tous les secteurs d'exploitation et d'établir les orientations de la Compagnie. Le comité exécutif se compose actuellement d'un (1) administrateur relié, M. Marcel Dutil, et de cinq (5) administrateurs non reliés à la Compagnie.

Comité de vérification

Le comité de vérification se réunit et fait rapport au conseil une fois par trimestre. Il se compose de cinq (5) administrateurs externes, dont quatre (4) sont non reliés à la Compagnie. Le mandat du comité de vérification consiste principalement à passer en revue les états financiers annuels et trimestriels et à en recommander l'approbation au conseil d'administration; à revoir la nature et la portée de la vérification annuelle proposée par les vérificateurs; à identifier avec la direction les principaux risques de la Compagnie et les systèmes en place pour les gérer; à examiner l'évaluation des procédures et systèmes de contrôle interne de la Compagnie; à revoir les aspects financiers des transactions entre apparentées.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines examine et fait, au besoin, les recommandations appropriées au conseil quant aux politiques relatives à la rémunération des cadres de direction, aux avantages sociaux et aux régimes de retraite des employés. Il administre le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés clés de la Compagnie. Le comité des ressources humaines veille également à la planification de la relève incluant la désignation, la formation et la supervision des cadres de direction. Il examine également les régimes de retraite de la Compagnie et les coûts associés à la gestion des programmes de santé et sécurité au travail.

Le comité des ressources humaines se réunit en fonction des besoins, mais au moins deux (2) fois l'an. Il se compose de trois (3) administrateurs non reliés et d'un administrateur relié, M. Marcel Dutil. Le conseil d'administration a jugé que la participation de M. Marcel Dutil au sein du comité des ressources humaines était importante et a conclu qu'il pourrait exercer ses fonctions au sein de ce comité à condition qu'il soit toujours composé d'une majorité d'administrateurs non reliés.

Comité de régie d'entreprise

Le comité de régie d'entreprise se réunit au besoin mais au moins une fois l'an. Il se compose de trois (3) administrateurs non reliés à la Compagnie et à son actionnaire important. Il a le mandat de développer l'approche de la Compagnie en matière de régie d'entreprise et d'en assurer le suivi; de superviser le processus de divulgation annuelle prescrit par les autorités législatives; d'évaluer périodiquement l'efficacité du conseil et de ses comités ainsi que de recevoir et statuer, lorsque les circonstances le justifient, toute demande présentée par un administrateur externe pour retenir les services d'un conseiller externe. Il a également le mandat de présenter au conseil ses recommandations quant à la rémunération des administrateurs et la composition du conseil d'administration et de ses comités.

Communication avec les actionnaires

En plus des documents publics que la Compagnie doit déposer auprès des différentes autorités réglementaires, la Compagnie communique régulièrement avec ses actionnaires et la communauté financière par ses rapports trimestriels, le rapport annuel et des communiqués de presse au besoin. Tout actionnaire désirant communiquer avec la Compagnie peut le faire directement en s'adressant au vice-président, communications ou par le courrier électronique du site Internet de la Compagnie à l'adresse suivante : www.canammanac.com.

Intérêts dans certaines transactions

Au cours du second trimestre de 2001, la Compagnie a convenu avec son actionnaire principal Placements CMI inc., une société contrôlée indirectement par M. Marcel Dutil, de convertir en actions privilégiées un placement non stratégique dans une société affiliée, d'une valeur de 17 000 000 \$. L'ensemble du placement de la Compagnie dans cette société qui s'établit à environ 66 000 000 \$, sera rachetable sur une période de 15 ans et comporte un dividende cumulatif payable semestriellement. La Compagnie s'est également départie, en faveur d'une filiale de Placements CMI inc., des actions privilégiées que la Compagnie détenait dans Total Containment, Inc. pour une valeur de 12 000 000 \$ US. Cette dernière transaction qui comporte des cautionnements de la Compagnie est entièrement garantie par Placements CMI inc.

Au cours du quatrième trimestre de 2001, la Compagnie a fait l'acquisition d'actions ordinaires et privilégiées pour un montant total de 14 412 000 \$ dans Aviation CMP inc., une entreprise dans laquelle la Compagnie, une filiale et des sociétés contrôlées par M. Marcel Dutil, détiennent 56,5 % des actions à droit de vote. Aviation CMP inc. possède des avions utilisés par les dirigeants et employés de la Compagnie dans le cadre de leurs fonctions.

Nomination et rémunération des vérificateurs

Sauf indication contraire, les droits de vote rattachés aux actions représentées par toute procuration dûment signée seront exercés en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l., 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec), à titre de vérificateurs jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, et pour autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration de la Compagnie a approuvé le contenu de la présente circulaire et a autorisé son envoi aux actionnaires.

Ville de Saint-Georges (Québec)
Le 21 mars 2002

Le président du conseil,
président et chef de la direction,



Marcel Dutil, c.m.



Imprimé sur papier recyclé